

► **Contact**

Fedasil Région Sud
Quai de la Batte 10
4000 LIEGE
sud@fedasil.be

► A l'attention des responsables des pouvoirs locaux et des collaborateurs des Initiatives Locales d'Accueil

► Date : 05/04/2024

► *Objet: Primes pour la création et la remise à disposition de places en Initiatives Locales d'Accueil (ILA)*

Cher.ère bourgmestre,
Cher.ère échevin.e,
Cher.ère président.e du CPAS,

Le besoin d'un nombre suffisant de places d'accueil individuelles pour les demandeurs de protection internationale reste d'actualité. Dans ce contexte, Fedasil prend différentes mesures financières pour encourager la création de places en Initiatives Locales d'Accueil (ILA).

C'est avec plaisir que nous vous informons que le système actuel de primes par le biais du *Fonds d'impulsion* est maintenu en 2024 pour la création de nouvelles places en ILA. En outre, des primes sont aussi prévues pour la remise à disposition de places suspendues depuis longtemps (minimum 90 jours).

Bien entendu, nous sommes pleinement conscients que les pouvoirs locaux sont confrontés à de nombreux défis en matière de logement. Néanmoins, étant donné le niveau élevé des besoins que nous rencontrons toujours dans notre réseau d'accueil, nous souhaitons accentuer les collaborations et vous demandons d'examiner les possibilités dans votre ville ou commune à cet égard.

En raison de leur spécificité, les places ILA sont particulièrement adaptées aux personnes ayant un statut de réfugié (y compris les réinstallés) ou originaires d'un pays dont le taux de protection est élevé. Les ILA sont aussi essentielles pour l'accueil de certains groupes cibles vulnérables, pour lesquels il est difficile de rester dans une structure d'accueil collective.

A cet effet, le Fonds d'impulsion, doté d'une enveloppe de 500.000 € en 2024, apporte un soutien supplémentaire aux autorités locales. Il prend en charge les coûts supplémentaires liés à l'ouverture de nouvelles places d'accueil ILA ou à la remise à disposition de places suspendues à long terme.

Vous trouverez ci-après le détail des primes disponibles. Pour de plus amples informations, veuillez contacter votre coordinateur de Fedasil de référence ou notre bureau régional (sud@fedasil.be ou 04/340 20 88).

Sincères salutations,

Fanny François,
Directrice générale a.i de Fedasil

Primes dans le cadre du Fonds d'impulsion

(1) Primes pour l'ouverture de nouvelles places d'accueil

Le système de primes différenciées par groupe cible et par logement pour l'ouverture de nouvelles places d'hébergement est maintenu. Il s'agit d'une prime payée en 1 seule fois. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de ces taux forfaitaires.

Taux de prime nouvelles places 2024	Type de logement	
	"Chambre dans un logement partagé"	"Logement individuel"
MENA	4.500 €	5.250 €
GÉNÉRIQUE	3.000 €	3.750 €

Les primes figurant dans ce tableau ne s'appliquent qu'aux autorités locales qui introduisent leur demande au plus tard le 31 décembre 2024.

Le processus de demande de ces primes ne changera pas. Pour rappel, le processus de demande se déroule en même temps que le processus d'ouverture des places ILA. Après avoir contacté le coordinateur régional de Fedasil, le pouvoir local pourra également introduire une demande de primes Fonds d'impulsion en même temps que la demande de rédaction de la convention. Après approbation par Fedasil, l'Agence établira la convention et un addendum spécifique pour les primes du Fonds d'impulsion. Le paiement des primes, après mise à disposition des places, signature de la convention et de l'avenant, peut être demandé par l'administration locale, parallèlement à la première soumission du formulaire I.

(2) Primes pour la remise à disposition de places suspendues à long terme

Fedasil a également opté pour un système de primes différenciées par groupe cible et par logement lors de la remise à disposition de places suspendues à long terme. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de ces montants fixes.

Taux de prime « dé-suspension » 2024	Type de logement	
	"Chambre dans un logement partagé"	"Logement individuel"
MENA	2.000 €	2.500 €
GÉNÉRIQUE	1.250 €	1.500 €

Une prime peut être accordée pour la mise à disposition des places ILA qui ont été suspendues pendant une période d'au moins 90 jours consécutifs et pour autant que le budget alloué à l'Agence n'ait pas été épuisé. Les places suspendues doivent être remises en état d'utilisation et être disponibles dans Match-IT. En outre, les places remises à disposition doivent rester disponibles ou occupées pendant une période minimale d'un an.

Pour demander une telle prime, un nouveau document sera envoyé à tous les collaborateurs des ILA pour demander une 'dé-suspension'. La procédure reste la même, à savoir qu'il faut transmettre le document signé par courrier à sud@fedasil.be le jour où l'on souhaite remettre les places à disposition. Fedasil se réserve le droit de décider de l'octroi ou non d'une prime ou d'imposer des conditions supplémentaires pour l'obtention de la prime pendant la mise en œuvre de la mesure.